

Pétition UNSA Education pour un mouvement transparent et équitable !

Les CAPD et CAPA ne seront plus réunies sur les opérations mouvement (Loi Fonction Publique 2019). Le gouvernement a décidé de ne plus permettre aux délégués syndicaux élus d'exercer pleinement leurs missions sur un des sujets auxquels les personnels sont le plus attachés : les affectations.

En 2021, ce sera également le cas pour l'avancement et les promotions Hors Classe et classe exceptionnelle.

Nous estimons être « empêchés » dans nos missions.

Les représentants des personnels ne seront plus consultés sur les règles de mutation, et ne seront donc plus destinataires des documents permettant d'avoir un regard sur la transparence des opérations.

Sans contrôle des délégués du personnel, sans contrepoids syndical des affectations aux mouvements des enseignants 1^{er} et 2nd degré, CPE, PsyEN, agents administratifs, personnels de santé ou sociaux, techniciens de labo, l'arbitraire et l'opacité seront de mise.

Les postes à profil attribués hors barème se multiplient. La défiance des personnels est forte alors que la confiance envers l'administration de tutelle est nécessaire.

Le sentiment que les affectations se font hors de toutes règles et de tout contrôle est fort.

Il est essentiel de revenir aux dispositions habituelles :

- Pour permettre de défendre correctement les personnels,
- Pour que l'institution soit nourrie de nos retours constructifs, dans l'intérêt de tous.

Signez et faites signer la pétition !

NON aux mutations injustes et opaques !

En signant cette pétition, je m'oppose à un mouvement opaque, arbitraire et injuste.

Je demande le retour à un contrôle des opérations de mutations par nos représentants du personnel. Je demande donc que l'administration fournisse aux délégués des personnels, les documents habituels, nécessaires au suivi individuel et collectif.

Je demande à l'UNSA Education d'agir pour que le mouvement reste au bénéfice des personnels et ne soit pas un mouvement subi.

Merci de retourner la pétition ci-dessous à : SE-UNSA 59 – 254 Boulevard de l'Usine – 10010 – 59040 LILLE (ou scan à 59@se-unsas.org)

